

Direction de l'organisation et de la performance

Liberté Égalité Fraternité

Division de l'organisation scolaire

Affaires générales, moyens d'enseignement des établissements privés sous contrat et relations avec les établissements hors contrat DOS 3

n° 250 / 2022-2023 Affaire suivie par : Christine SAVARY Tél : 03 83 86 25 94

Mél: christine.savary@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice CO n° 30 013 54000 NANCY

<u>ARRÊTÉ</u>

DOS3 2022-2023 N°250 du - 6 JAN. 2023 portant nomination des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique

Le Recteur de la région académique Grand Est Recteur de l'académie de Nancy-Metz Chancelier des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu le procès-verbal portant les résultats du scrutin relatif à l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration (CSA) de l'académie de Nancy-Metz,

Sur proposition des responsables académiques des organisations syndicales concernées,

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE N°1</u>: la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration académique instituée dans le ressort territorial de l'académie de Nancy-Metz est fixée comme suit :

1. Représentants de l'administration

- Le Recteur de la région académique Grand Est, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités ou son représentant,

- Le directeur des ressources humaines de l'académie de Nancy-Metz.

2. Représentants des personnels

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Au titro de la Fádáration Cumilicale Unitaire (4 siàgne) :	
- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (4 sièges) :	
Mme NOLLER Joëlle	Mme FICK Mireille
Mme STREIFF Brigitte	M. WEY François
M. SIMONIN Laurent	 M. LABOUX Jean-Christophe
M. HENRY Bruno	M. BOEHMER Philippe
- Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes- Éducation (3 sièges) :	
Mme GOMARD Magaly	Mme BÉGIN Isabelle
Mme LECLAIRE Magali	Mme TOUSSAINT Sophie
 Mme RENARD Catherine 	Mme LERAT Delphine
Au titro de la Fádération Nationale de l'Engaignement, de la Cultura et de la Formation Professionnelle	
 - Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - Force Ouvrière (2 sièges) 	
Toroc Odvitoro (E diogod)	
M. CHAINIEWSKI Daniel	M. COSTANZO David
Mme KAUTZ Céline	M. TOUSSAINT Philippe
- Au titre de Syndicat Général de l'Éducation Nationale - Confédération Française Démocratique du	
<u>Travail (1 siège) :</u>	
Madame Marion NOIRE	Monsieur Thierry VALETTE

ARTICLE N°2: les représentants du personnel sont nommés pour une durée de quatre ans.

<u>ARTICLE N°3</u>: les modalités de fonctionnement du comité social d'administration académique sont fixées par le règlement intérieur adopté par le comité.

<u>ARTICLE N°4</u> : la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER